

Frais de déplacement hors-Québec (à l'étranger)

Paragraphe 18 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)
Divulgateion des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2023-2024
Trimestre : juillet à septembre

Nom de la personne	Fonction	Objet	Dates du déplacement		Ville et pays	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents		Accompagnateurs		Salon d'entretien	Service d'un photographe	Service d'un interprète	Rapport de mission	
			Du	Au						Montant	Description	Nom et fonction	Total des frais ⁽¹⁾					
Aucun déplacement.																		

⁽¹⁾ Total des frais de transport, d'hébergement, de repas et autres frais inhérents.